

ZOOM

Le Conseil européen rehausse les objectifs en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique

Les ministres de l'énergie ou de l'environnement des États membres de l'Union européenne se sont accordés sur une " orientation générale " pour **relever les objectifs en matière d'énergies renouvelables (EnR) et d'efficacité énergétique** du paquet Fit for 55.

Une majorité d'États a soutenu le texte qui fixe un objectif contraignant de **40 % (au lieu de 32 %) d'énergie produite à partir de sources renouvelables** dans la consommation finale brute de l'UE en 2030. Cet objectif rehaussé, ainsi que les dispositions permettant d'accélérer le déploiement des projets d'énergies renouvelables, seront discutés au Parlement européen cet automne.

Pour atteindre collectivement cette cible, les États membres vont devoir accroître leurs contributions nationales, définies par les Plans Nationaux Énergie Climat (PNEC). Un écart global de 2,5 % sera toléré.

Dans le secteur des **transports**, les États membres devront atteindre une part de 29 % d'EnR, au moins dans la consommation finale d'énergie, d'ici à 2030 (à moins qu'ils ne réduisent de 13 % l'intensité des gaz à effet de serre dans ce secteur).

La part des biocarburants devrait passer de 0,2 % en 2022, à 1 % en 2025, puis à 4,4 % en 2030. Pour l'hydrogène renouvelable et les carburants de synthèse à base d'hydrogène, la proportion sera fixée

à 2,6 %. **La production d'hydrogène vert devra atteindre 35 % en 2030 et 50 % en 2050.** Elle devrait être de 49 % dans le bâtiment. **Dans l'industrie, un objectif de + 1,1 % d'EnR par an a été introduit.** Pour le chauffage et le refroidissement, l'augmentation annuelle est fixée à 0,8 % jusqu'en 2026, puis 1,1 % jusqu'en 2030.

En matière d'**efficacité énergétique**, les Vingt-Sept tablent sur un objectif contraignant de **réduction de 36 % de la consommation d'énergie finale et de 39 % en énergie primaire** (contre 32,5 % auparavant). Chaque État membre devrait ainsi réduire de 1,1 % sa consommation finale annuelle d'énergie à partir du 1^{er} janvier 2024, puis de 1,3 %, à partir du 1^{er} janvier 2026, et de 1,5 %, à partir du 1^{er} janvier 2028 jusqu'au 31 décembre 2030.

Les pays membres devront **rénover chaque année au moins 3 % de la surface totale au sol des bâtiments publics**. À partir de 2024, les **data centers** devront présenter tous les ans un état de leur consommation énergétique.

► Téléchargez les textes de compromis sur les [Énergies renouvelables / Efficacité énergétique](#)
(source : <https://data.consilium.europa.eu>)

> www.euractiv.fr – 27/06/22 - Contexte – 28/06/22
Energypresse – 29/06/22

> ÉCONOMIE

La Directrice des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, Laure Bédier envisagerait de **saisir le Conseil d'État** pour recueillir son **avis sur la modification des prix en cours d'exécution d'un marché**. Cet avis de la Haute juridiction permettrait "*de nous éclairer sur la portée de l'article R. 2194-5 du Code de la commande publique et sur sa conciliation avec la théorie de l'imprévision*". Le contexte actuel, alliant difficultés d'approvisionnement et envolée des coûts des matériaux et de l'énergie, suscite en effet de nombreux débats quant à l'interprétation de cet article. Ce dernier stipule en effet que "*le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir*". "*Si on admet l'utilisation de l'article R. 2194-5 du code pour modifier le prix d'un marché face à des circonstances exceptionnelles, doit-on l'appliquer dès le premier euro de perte pour l'entreprise, ou faut-il imaginer un seuil de déclenchement comme en matière d'imprévision ? Et peut-on alors négocier librement les prix, voire couvrir intégralement les pertes*" ? Autant de questions auxquelles le Conseil d'État devrait répondre.

> www.lemoniteur.fr – 8/06/22

Le 17 juin dernier, une réunion téléphonique réunissait les **organisations professionnelles (FNTF, FFB, CNATP)** des secteurs utilisant le **Gazole Non Routier (GNR)** et le **cabinet du ministère de la Transition énergétique**. Aux dires des organisations professionnelles, le ministère envisagerait de proposer " *dans la prochaine Loi de Finances, la prolongation des taux réduits pour le GNR au 1^{er} janvier 2024* " (au lieu du 1^{er} janvier 2023).

> [AFP](#) – 17/06/22 – Contexte – 20/06/2022

D'après l'**Observatoire des délais de paiement**, en 2021 " **la baisse des délais inter-entreprises amorcée les années précédentes a été interrompue**". L'envolée des prix des matières premières et les problèmes d'approvisionnement ont contribué à leur dégradation. Tous secteurs confondus, le retard " **était en moyenne à 12,4 jours fin 2021, soit un jour de plus qu'en 2019**". La plus forte détérioration relève du délai moyen de paiement fournisseur des grandes entreprises qui " **n'a cessé d'augmenter depuis 2019, seules 41% d'entre elles paient à l'heure, contre 75% des PME**". **Jeanne-Marie Prost, Présidente de l'Observatoire des délais de paiement** estime qu'il est " **essentiel que les entreprises corrigent ces dysfonctionnements qui portent préjudice à la solidité de notre tissu économique**". D'après le rapport de l'Observatoire, **les PME et les ETI auraient ainsi perdu 16 Mds € de trésorerie**, dont plus de 9 Mds € du fait des retards de paiement des grandes entreprises. A contrario, le secteur public fait figure de bon élève. **Le Délai Global de Paiement (DGP) des collectivités locales reste stable** (17,5 jours contre 17,2 jours un an avant), après une réduction du DGP de 2 jours en 2020. Seules les régions ont allongé leurs délais de paiement de 1,7 jour (à 25,6 jours). Le plus alarmant reste les **40 % des établissements de santé qui paient en moyenne hors délai réglementaire** (à plus de 50 jours).

► Téléchargez le [Rapport de l'Observatoire des délais de paiement 2021](https://publications.banque-france.fr) (source : <https://publications.banque-france.fr>)

> www.banquedesterritoires.fr - 24/06/22 - www.lemoniteur.fr - 27/06/22

Selon les données du **Sycabel**, l'industrie du câble a retrouvé en 2021 son niveau d'avant la crise sanitaire. En générant **3,4 Mds € de chiffre d'affaires, l'activité progresse de 25 % par rapport à 2020 et de 12 % par rapport à 2019**. " **Nous avons passé un cap**" estime **Jacques de Heere, Vice-Président du Sycabel et PDG d'Acome**. Soutenu par une forte demande post-Covid dans l'industrie, l'énergie et la construction, le volume de production a retrouvé les niveaux de 2019, voire les a parfois dépassés. En revanche sur le segment d'activité " **Télécoms**", la filière subit la baisse des déploiements de fibre optique en France, ce qui s'est traduit par une chute du marché de 17 points. En 2021, la livraison de câbles en fibre optique a diminué de 18 %, subissant également la concurrence des importations de fibre chinoise " **à un niveau élevé**". En 2022, les câbliers restent vigilants compte tenu de la forte hausse des prix des matières premières : aluminium, cuivre, mais aussi matières plastiques. Certains délais de livraison dépassent 6 mois, voire sont reportés en 2023. Pour anticiper les risques de pénuries, la filière a créé **un baromètre** publié tous les 15 jours, avec un code couleur allant du vert au rouge pour les produits les plus en tension. L'envolée des coûts de l'énergie se traduit aussi sur les marges. " **Nous perdons 5 à 7 points de marge**", souligne Jacques de Heere.

► Téléchargez le [dossier de presse du Sycabel](https://www.sycabel.com) (source : <https://www.sycabel.com>)

> www.lemoniteur.fr – [Les Echos](http://www.lesechos.fr) - 13/06/22

D'après l'**Insee**, **l'activité devrait progresser de 2,3 % en 2022**, permettant à la France d'échapper à la récession. La hausse des prix à la consommation de 5,2 % en mai (un niveau record depuis 1985) devrait se poursuivre au cours des prochains mois. Outre l'alimentation et les biens manufacturés, la vague inflationniste devrait toucher davantage de services pour s'élever à **5,9 % fin juin, avant d'avoisiner 7 % en septembre**, puis de se stabiliser en fin d'année, estime l'Insee dont les prévisions se fondent sur un coût du baril de pétrole à 120 \$ (111 €). L'incertitude reste forte. L'évolution de la courbe dépend grandement de l'évolution des prix du gaz et des matières premières. Une rupture d'approvisionnement en gaz russe ou de nouveaux confinements en Chine pourraient fragiliser bien davantage l'activité. Le niveau élevé des pénuries de matières premières et de matériaux touchent 45 % des industriels. Toutefois les carnets de commandes restent bien remplis. En 2022, ce sont essentiellement les services qui soutiendront l'essentiel de la croissance, les secteurs industriels étant davantage pénalisés. Après un pic à 11,4 %, **l'investissement devrait revenir à 1,7 %**. En raison de la fin des aides accordées durant la crise sanitaire et de l'inflation, **le taux de marge devrait se détériorer de 2,5 points environ** pour s'élever à 31,7 %, soit plus ou moins son niveau de 2018.

> [Le Monde](http://www.lemoniteur.fr) - 24/06/22 – [Les Echos](http://www.lesechos.fr) – 22/06/22 – [Le Fig. Eco](http://www.lefigaro.fr) – 21/06/22

> SOCIAL

Les aides à l'apprentissage seront maintenues jusqu'à fin décembre, a annoncé la **Première ministre Elisabeth Borne**. Leur montant s'élève à 5 000 € pour un apprenti mineur et 8 000 € pour un majeur. **En 2021, 730 000 contrats d'apprentissage ont été signés** dans 380 000 entreprises, contre 290 000 en moyenne par an avant la réforme engagée en 2018 par Muriel Pénicaud, alors ministre du Travail. " **Notre objectif, c'est un million d'apprentis**", a déclaré Elisabeth Borne. " **Cela permet à des jeunes de découvrir des métiers, de continuer à se former en ayant une rémunération, ce qui est un très beau levier d'égalité des chances, donc on veut absolument continuer à encourager les entreprises à embaucher des apprentis**". " **Olivier Dussopt [ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion] réunira dans les prochaines semaines syndicats et patronat pour discuter des suites à donner après la fin de l'année, pour adapter les entreprises sans remettre en cause cette dynamique**", a précisé la Première ministre.

> www.batiactu.com – 24/06/2022

> ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Dans une **délibération** publiée le 16 juin dernier, la **Commission de Régulation de l'Énergie** analyse la 2^{ème} période de l'**Appel d'Offres " Autoconsommation "**, clôturé en mars dernier. Seuls 10,23 MWh sont conformes pour un volume de 50 MWh appelé. " **Au vu des résultats observés et dans un contexte de prix de marché de gros de l'énergie où le développement de l'autoconsommation pourrait se faire sans soutien public, la question de la pertinence du mode de soutien actuel à l'autoconsommation se pose plus que jamais**" soulève la CRE, qui préconise de ne pas renouveler ce type d'appels d'offres.

► Téléchargez la [Délibération](https://www.cre.fr) (source : <https://www.cre.fr>)

> [Contexte](http://www.lemoniteur.fr) – 20/06/2022

Dans une tribune parue le 26 juin dernier dans le Journal du Dimanche, **EDF, Engie et TotalEnergies** ont appelé à une " *prise de conscience et à une action collective et individuelle* ", demandant aux consommateurs, particuliers et entreprises de limiter " *immédiatement* " leur consommation énergétique pour épargner les stocks. Les trois énergéticiens plaident pour " *un grand programme d'efficacité énergétique et une chasse au gaspillage nationale* ". Dès le 23 juin dernier, la **Première ministre, Elisabeth Borne** a annoncé la **mise en place d'un plan de réduction de la consommation d'énergie** à moyen terme, ciblant **les administrations, les entreprises et les établissements recevant du public**. " *L'objectif, c'est une feuille de route qui nous permette de réduire de 10% la consommation d'énergie par rapport à notre référentiel habituel d'ici deux ans* ", a indiqué **Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique**. Cela équivaut à franchir " *la première marche du scénario de RTE qui vise une réduction de 40% d'ici 2050* ". À cette fin, **deux groupes de travail, " État exemplaire "** et " **Organisation du travail en entreprises** ", se sont réunis dès la fin juin avec les acteurs de la fonction publique autour du ministre **Stanislas Guérini**, et avec les partenaires sociaux autour du ministre du Travail, **Olivier Dussopt**. Une **feuille de route de "mesures précises"** doit ainsi être élaborée d'ici " *à l'automne* ". À plus long terme, l'enjeu consistera à " *développer des capacités de fourniture alternatives au gaz, avec les énergies renouvelables et le nucléaire* ".

> **AEF – 23/06/22 - www.banquedesterritoires.fr – 24/06/22 – Contexte – 27/06/22 – Le Monde – 26/06/22**

Le Comité Stratégique de Filière (CSF) « Nouveaux Systèmes Énergétique » propose **une plate-forme, baptisée « Je décarbone »** pour **fédérer l'ensemble des acteurs de la décarbonation et de l'efficacité énergétique**. L'objectif est double : " *soutenir et faciliter la décarbonation des filières industrielles et aider les industriels français et européens de l'offre de décarbonation à atteindre leur marché* ". Réalisée en partenariat avec l'alliance Alice, le CEA, de nombreuses associations du secteur de la transition énergétique et de l'industrie, en partenariat avec l'Ademe, elle facilitera les échanges et la mise en relation des acteurs. **Des ateliers régionaux et nationaux** permettront de dynamiser la démarche. Une première rencontre de la filière, " **IDécarbone Experts** ", se déroulera le 7 septembre prochain à Paris. Elle s'adressera aux intégrateurs, conseils, AMO et porteurs de solutions, afin de structurer la filière décarbonation et proposera des ateliers thématiques et des rendez-vous entre entreprises. Un second atelier, " **idécarbone filières industrielles** ", vise les demandeurs de solution de décarbonation. Il permettra d'appréhender l'enjeu des filières et de massifier la demande pour proposer des offres compétitives. Le dernier, " **Idécarbone régions** ", s'adresse aux écosystèmes régionaux.

► Accédez à la [plate-forme « Je décarbone »](https://www.je-decarbone.fr) (source : <https://www.je-decarbone.fr>)

> **Enerpresse – 20/06/2022 – www.actu-environnement.com – 23/06/22**

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a publié **un rapport sur les 36 expérimentations de smart grids** menées en France et **une délibération synthétisant ses principales conclusions**. Dans un contexte de tension accrue du système électrique national, elle préconise d'**industrialiser rapidement les solutions pertinentes**. Elle estime que " *la recherche de flexibilité et d'optimisation des consommations énergétiques devient en effet un enjeu majeur* ". La CRE souligne par exemple que la " *généralisation des Offres de Raccordement Intelligentes (ORI) pour les consommateurs permettra de réduire les coûts et les délais de raccordement des stockages et des bornes de recharge* ". Elle juge également que " *le déploiement de dispositifs de suivi de la consommation en temps réel nécessite d'en réduire les coûts, en définissant des standards d'interopérabilité pour permettre aux consommateurs de partager leurs données avec les tiers de leur choix et de changer facilement de fournisseur* ".

► Téléchargez la [Délibération / Le rapport de la CRE](https://www.cre.fr) (source : <https://www.cre.fr>)

> **Enerpresse – 27/06/22 – Lettre d'information de la CRE – juin 2022**

D'ici 2035, le RTE prévoit d'investir 33 Mds €, dont 13 Mds € pour adapter son réseau au nouveau mix électrique et 7 Mds € pour raccorder les futurs parcs éoliens en mer. Parmi les 250 clients industriels énergivores, " *nous voyons arriver beaucoup de projets de passage des énergies fossiles à l'électricité* ", indique **Khalid Abdallaoui, Directeur exécutif en charge du Développement et de l'ingénierie chez RTE**. Plusieurs demandes, issues de **l'industrie mais aussi du transport aérien et maritime**, concernent des projets de production d'hydrogène bas carbone à hauteur de 6 GW. Parallèlement le **développement de gigafactories de batteries automobiles, de piles à combustibles et d'électrolyseurs** renforce la demande. D'ici 2030, la puissance de l'éolien terrestre et le solaire devrait tripler et quintupler d'ici 2035. L'essor de l'éolien offshore, dont le premier parc (Saint-Nazaire) entrera en service cette année, entraînera une forte augmentation de la capacité installée, estimée à 18 GW en 2035, puis 40 GW en 2050. En dehors du raccordement des sites au continent, il faudra également construire **une centaine de postes électriques supplémentaires** durant les 10 ans à venir. Pour améliorer les échanges transfrontaliers, **le volume des interconnexions devrait doubler pour passer de 15 à 30 GW d'ici 2035**. De nombreux projets de nouvelles lignes sont envisagés, dont le plus avancé concerne la liaison franco-italienne Savoie-Piémont. Avec une moyenne d'âge de 50 ans, le réseau de transport hexagonal figure parmi les plus anciens d'Europe. " *Nous allons devoir faire face à un mur de renouvellement dans les années qui viennent* ", indique Khalid Abdallaoui. **Le volume de remplacement des câbles accélère** : 300 km de câbles aériens par an en 2020 ; 500 km de câbles en 2022 ; 600 km en 2024 et 1 200 km en 2030. Chaque année près de 500 pylônes sont également remplacés, une cadence qui devrait doubler dans les prochaines années.

> **www.lemoniteur.fr – 24/06/22**

Enedis expérimente **un groupe électrogène « zéro-émission », GEH2**, qui " *ne rejette que de l'eau déminéralisée et de la vapeur d'eau* ". Conçu par EODev, filiale d'Energy Observer, le système fonctionne grâce à **une pile à combustible de 70 kW alimentée en hydrogène et d'une batterie de 44 kWh** pour assurer " *un démarrage instantané* ". Associé à un système de pilotage intelligent et connecté, le dispositif permet de fournir jusqu'à 100 kW sur le réseau.

> **www.actu-environnement.com – 20/06/22**

Un adhérent du SERCE s'est associé au **Fonds de Modernisation Écologique des Transports (FMET)** géré par la société d'investissements Demeter, pour créer un **nouveau réseau de charge ultra-rapide, baptisé e-Vadea**. Treize premières stations seront d'abord déployées sur les autoroutes du quart Nord-Est de la France jusqu'à Bordeaux et Monaco, sur les réseaux autoroutiers APRR et Vinci Autoroutes. " *Chaque station comportera jusqu'à 12 points de charge et sera accessible à tout type de véhicule. La vitesse de chargement, grâce à des bornes qui offriront des puissances de 150 et jusqu'à 300 kW, vise à procurer le meilleur service aux utilisateurs en leur permettant de récupérer jusqu'à 300 km d'autonomie en 20 minutes* ". Le paiement pourra s'effectuer par carte bancaire ou par badge de recharge.

> **Enerpresse – 24/06/22 - www.auto-infos.fr – 21/06/22**

EN RÉGIONS

Auvergne Rhône-Alpes. La Métropole de Lyon a lancé un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** afin de **solariser les toitures d'une dizaine de collèges**. Une chaufferie collective est également en cours de construction à Vénissieux (69). L'ensemble du projet doit permettre de produire l'équivalent de la consommation électrique d'un millier de ménages. Les porteurs de projets ont jusqu'au 11 juillet pour déposer leur dossier de candidatures.

> [Le Moniteur – 3/06/2022](#)

EN EUROPE

Bruxelles. La Commission européenne s'est associée à la **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** pour publier un " **guide pratique** " consacré au **financement de l'efficacité énergétique**. Différents " modèles " sont proposés, en combinant les subventions de l'Union européenne avec des prêts de la BEI. Ces dispositifs permettent de financer des investissements dans des projets d'efficacité énergétique approuvés par le plan REPowerEU du 18 mai dernier, pour s'extraire de la dépendance énergétique de l'Europe vis-à-vis de la Russie. Il s'agit notamment d'encourager les collectivités locales à s'engager financièrement dans ces projets.

► Téléchargez le [guide " Model for a financial instrument with a grant component to support energy efficiency "](#) (source : <https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications>)

> [Contexte – 22/06/2022](#)

Strasbourg. Le **marché carbone européen** actuellement en vigueur repose sur l'échange (depuis 2005) de " **permis à polluer** ", émis en nombre limité que doivent acheter les producteurs d'électricité et industries énergivores. Il concerne seulement 40% des émissions des États membres. En réalité, la plupart des industriels disposent de " **quotas gratuits** " pour ne pas être défavorisés par rapport aux importations de pays tiers. Le 22 juin dernier, **les eurodéputés ont adopté un compromis pour réformer le marché carbone**. Le nouveau dispositif étendra le marché carbone aux **immeubles de bureaux** et supprimera progressivement (entre 2027 et 2032) les quotas d'émissions gratuits alloués aux entreprises, au fur et à mesure qu'entrera en vigueur la **taxe carbone, appliquée aux frontières de l'Union européenne** aux importations de pays tiers. Toutefois, les entreprises recevront encore 50% d'allocations gratuites en 2030 et les sites industriels continueront également à recevoir des quotas gratuits pour leur production destinée aux exportations vers des pays tiers n'appliquant pas un tel dispositif. L'objectif est de **réduire de 63% d'ici à 2030 (par rapport à 2005), les émissions des secteurs soumis au marché carbone**.

> [Le Monde – 22/06/2022](#)

> Nominations

Liza Bellulo, 44 ans, ancienne élève de l'ENA, diplômée de l'IEP de Paris et de l'ESSEC a été à la **présidence** de la **Fédération Française des Télécoms**, où elle succède à Arthur Dreyfuss.

> [Les Echos – 3/06/22](#)

Cécile Goubet, jusqu'à présent Déléguée Générale de l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique (Avere) rejoint le **Cabinet de la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher** en tant que **conseillère décarbonation, sobriété et efficacité énergétique**.

> [Contexte – 28/06/22](#)

Enedis. **Hervé Champenois**, succède à Antoine Jourdain comme **Directeur Technique et International** et **Olivier Duhagon** le remplace en tant que **Directeur du programme performance, simplification et coordination**. Tous deux ont également été nommés membres du Directoire. **Nicolas Marchand** prend la **Direction des Ressources humaines**, jusqu'à présent assurée par Olivier Duhagon. Tous font également partie du Comité exécutif d'Enedis.

> [Contexte – 10/06/22](#)

Nicolas Machtou, a été nommé à la tête de la **Direction Ingénierie et projets Nouveau nucléaire (DIPNN) d'EDF**. Il pilotera la maîtrise d'ouvrage du programme de construction de nouveaux réacteurs et se chargera de l'exécution industrielle et technique du programme. Depuis juin 2020, il était Président du Conseil d'administration de **Citelum**, après avoir travaillé pour RTE, la Commission de Régulation de l'Énergie et Enedis.

> [Le Moniteur – 24/06/2022](#)

Pierre Rampa, 65 ans, a été élu **Président** des **Canalisateurs de France**, où il succède à Alain Grizaud.

> www.environnement-magazine.fr - 15/06/22